

Communiqué du 21 avril 2017

Vient de paraître au CEET

Le Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET) vient de publier le **Document de travail** n° 190, « **L'évaluation randomisée dans la réforme du service public de l'emploi** ».



En 2006, le service public de l'emploi est traversé par des tensions relatives aux champs d'intervention de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) et du régime d'assurance-chômage (l'Unédic et les Assédic). Depuis sa création, l'ANPE est en charge du placement des demandeurs d'emploi et le régime d'assurance-chômage de leur indemnisation. Or, les organisations syndicales et patronales ont décidé des politiques d'activation, qui remettent en cause la division préexistante du travail.

Le lancement en 2006 par l'Unédic d'une **expérimentation d'externalisation du placement** de 92 000 allocataires, dont le reclassement est confié à des opérateurs privés de placement rémunérés au résultat, aggrave les tensions. **Mesurer l'efficacité de ces opérateurs** devient alors un enjeu institutionnel crucial.

La méthodologie de **l'évaluation randomisée** est retenue pour effectuer cette mesure dont les acteurs attendent un arbitrage. Pourtant, elle se trouve prise au cœur des tensions. Le texte montre

que **les chiffres n'ont pas d'autorité autonome mais sont agis par des acteurs** qui interviennent aux différentes étapes de l'évaluation.

Document de travail, n° 190, avril 2017

Claire Vivés

<http://www.cee-recherche.fr/publications/document-de-travail/evaluation-randomisee-dans-la-reforme-du-service-public-de-lemploi>

Suivez le CEET sur Twitter : <https://twitter.com/CeeEtudesEmploi>